

Séance ordinaire du 2 novembre 2015

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce deuxième jour du mois de novembre deux mille quinze à dix-neuf heures trente-sept, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, René Fortin, Clément Genest, Ann Jeffrey, Janet Jones, Pierre Lainesse, Réjean Lamontagne, Robert Maranda, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, et Marlyne Turgeon, assistante-greffière.

CV-2015-10-35

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 novembre 2015, tel qu'il est modifié par l'ajout des affaires suivantes :

« Adoption de règlement(s) »

Adoption du Règlement RV-2015-15-05 modifiant le Règlement intérieur CV-001-02 (délégation de certains pouvoirs en matière de développement local et régional)

Document d'aide à la décision DEV-2015-148-R-1 »

« Adoption de règlement(s) »

Adoption du Règlement RV-2015-15-06 constituant le comité d'investissement et de soutien aux entreprises de la Ville

Document d'aide à la décision DEV-2015-149-R-1 »

« Adoption de règlement(s) »

Adoption du Règlement RV-2015-15-07 édictant le code de d'éthique et de déontologie des membres du comité d'investissement et de soutien aux entreprises de la Ville

Document d'aide à la décision DEV-2015-150 »

« Adoption de règlement(s) »

Adoption du Règlement RV-2015-15-08 sur les biens et services offerts par la Direction du développement économique et de la promotion

Document d'aide à la décision DEV-2015-151 »

« Comité exécutif »

Dépôt du rapport du Maire sur l'attribution d'un contrat de réparation des réfractaires du four de l'incinérateur »

« Ressources humaines et amélioration continue

Appel de candidatures pour le poste hors cadre de directeur ou directrice du Service de la sécurité incendie

Document d'aide à la décision RHAC-2015-113 »

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-10-36

Période de questions

Environ 40 personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires. Une personne dépose des documents relatifs aux machines distributrices à l'école de musique L'accroche notes, située dans la Maison de la musique Bernard-Bonnier. Une autre personne dépose un document relatif à l'équipe de soccer de l'Armada.

CV-2015-10-37

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2015

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 19 octobre 2015.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-10-38

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 octobre 2015

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 26 octobre 2015.

Adoptée à l'unanimité

Demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de soutenir les recommandations formulées dans le rapport du Groupe de travail sur la simplification des redditions de comptes des municipalités au gouvernement (rapport Perrault)

ATTENDU que le 11 mars 2015, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire annonçait la mise sur pied du Groupe de travail sur la simplification des redditions de comptes des municipalités;

ATTENDU que la création de ce groupe de travail découlait de la volonté du gouvernement de travailler, en collaboration avec le milieu municipal, à simplifier les procédures de reddition de comptes des municipalités et à les rendre plus efficaces;

ATTENDU que la mise sur pied de ce groupe de travail donnait suite à un engagement du *Pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers aux municipalités pour 2015 et une nouvelle gouvernance régionale*;

ATTENDU que le groupe de travail s'est acquitté de son mandat en menant des consultations auprès d'un grand nombre de municipalités locales de différentes tailles et de diverses régions et auprès de municipalités régionales de comté;

ATTENDU que ces consultations ont fourni de multiples exemples de coûts et de délais qu'entraînent les exigences que les ministères imposent aux municipalités;

ATTENDU que le groupe de travail a aussi été amené à se pencher sur l'encadrement légal et administratif qui nuisent à l'efficacité et à l'efficience de l'action municipale;

ATTENDU que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a rendu public le rapport sur la reddition de comptes des municipalités le 23 octobre 2015;

ATTENDU que le rapport soulève de nombreux irritants identifiés depuis plusieurs années par l'Union des municipalités du Québec, quant au fardeau réglementaire et administratif des municipalités;

ATTENDU que le rapport dresse notamment une liste de 44 recommandations et propose un plan d'actions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'accueillir avec satisfaction le rapport Perrault du Groupe de travail sur la simplification des redditions de comptes des municipalités au gouvernement et de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, de soutenir les recommandations et le plan d'actions proposé et de veiller à la mise en œuvre de celles-ci.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-10-40

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 13, 19 et 20 octobre 2015

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 13, 19 et 20 octobre 2015 est déposé.

CV-2015-10-41

Mandat à la Direction des ressources humaines et de l'amélioration continue pour entreprendre des procédures judiciaires

[Document d'aide à la décision RHAC-2015-106-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De mandater la Direction des ressources humaines et de l'amélioration continue à entreprendre toutes procédures judiciaires nécessaires afin de faire cesser les divers recours.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-10-42

Prêt de la salle du conseil à l'école secondaire de l'Aubier

[Document d'aide à la décision DG-2015-251](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda

Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De prêter gracieusement la salle du conseil à l'école secondaire de l'Aubier dans le cadre du programme *Citoyens du monde*, le 24 mars 2016, pour la tenue des ses activités auprès des jeunes.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-10-43

Aide financière à la Fondation Jonction pour elle

[Document d'aide à la décision DG-2015-249](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis

Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'accorder une aide financière de 2 000 \$ à la Fondation Jonction pour elle, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-10-44

Adoption du budget 2016 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière

[Document d'aide à la décision ENV-MR-2015-023](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin

Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'adopter les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière pour l'année 2016, telles qu'elles ont été adoptées par son conseil d'administration par sa résolution 62-15.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-10-45

Rejet de la soumission pour la fourniture des équipements d'entreposage et l'approvisionnement en oxygène liquide pour les usines de production d'eau potable de l'arrondissement de Desjardins et du secteur Charny

[Document d'aide à la décision ENV-TE-2015-014](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse

Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De rejeter la soumission reçue pour la fourniture des équipements d'entreposage et l'approvisionnement en oxygène liquide pour les usines de production d'eau potable de l'arrondissement de Desjardins et du secteur Charny (appel d'offres 2015-50-76), pour les motifs énoncés par la Direction de l'approvisionnement et selon la recommandation de cette direction en date du 5 octobre 2015.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-10-46

Entente à intervenir avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant l'installation et l'exploitation d'une station de d'échantillonnage de la qualité de l'air (stade Georges-Maranda)

[Document d'aide à la décision ENV-2015-030](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones

Appuyé par le conseiller Serge Côté

De conclure l'entente à intervenir avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, concernant l'installation et l'exploitation d'une station d'échantillonnage de la qualité de l'air sur le terrain du stade Georges-Maranda, soit le lot 2 432 946 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision ENV-2015-030, et d'autoriser le maire et la greffière à signer cette entente.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-10-47

Modification du contrat pour la collecte, le transport, la valorisation et l'élimination des boues déshydratées de la station d'épuration (secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision ENV-TE-2015-015-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest

Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De modifier le contrat pour la collecte, le transport, la valorisation et l'enfouissement des boues déshydratées de la station d'épuration (secteur de St-Nicolas), attribué par la résolution CV-2012-08-51, selon l'avis de modification numéro 1, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision ENV-TE-2015-015-R-1, au montant de 93 256,35\$, avant taxes, selon les justifications indiquées à cet avis de modification, et ce, compte tenu que cette modification est accessoire et ne change pas la nature du contrat.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-10-48

Autorisation à la Société de transport de Lévis à présenter des demandes d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques relatives au projet de voies réservées et au déplacement de la piste cyclable (boulevard Guillaume-Couture, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-115](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry

Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'autoriser la Société de transport de Lévis à présenter des demandes d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, en vertu des articles 22 et 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, relatives à la réalisation des travaux par la Ville nécessaires à la construction de la voie réservée en direction ouest et au déplacement de la piste cyclable sur le boulevard Guillaume-Couture, entre le chemin du Sault et le pont Dominion (secteur Saint-Romuald).

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-10-49

Attribution du contrat de location d'équipements de détection de gaz

[Document d'aide à la décision INC-2015-025](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'attribuer le contrat de location d'équipements de détection de gaz, pour une période de 10 ans (appel d'offres 2015-50-72), à Industrial Scientific Canada ULC, au prix révisé de 506 136 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-10-50

Demande d'autorisation auprès du ministre de la Sécurité publique relative au report d'actions du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie

[Document d'aide à la décision INC-2015-027](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones

Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

De demander l'autorisation du ministre de la Sécurité publique à l'effet de reporter les actions 22, 29 et 35 du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, telles qu'elles sont identifiées à la fiche de prise de décision INC-2015-027, ces reports ne représentant pas une modification aux objectifs de protection, conformément à l'article 30.1 de la *Loi sur la sécurité incendie*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-10-51

Modification du contrat de fourniture de services professionnels en ingénierie dans le cadre des travaux de remplacement du système de réfrigération de l'Aquaréna

[Document d'aide à la décision DVC-EQR-2015-015-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De modifier le contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie dans le cadre des travaux de remplacement du système de réfrigération de l'Aquaréna (secteur Charny), attribué par la résolution CV-2013-01-06, conformément à l'avis de modification annexé à la fiche de prise de décision DVC-EQR-2015-015-R-1, au montant de 7 700 \$, avant TPS et TVQ, compte tenu que cette modification constitue un accessoire à ce contrat et n'en change pas la nature, et ce, pour les motifs énoncés à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-10-52

Aide financière à des organismes de la communauté

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2015-033](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse

Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'accorder aux organismes de la communauté suivants l'aide financière indiquée, selon les modalités de versements prévues à l'annexe 1 de la fiche de prise de décision DVC-ART-2015-033, afin de maintenir leurs activités auprès de la population lévisienne :

- Corporation du presbytère Saint-Nicolas 6 000 \$
- Maison natale de Louis Fréchette 6 000 \$

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-10-53

Attribution du contrat d'aménagement de locaux de musique à l'édifice Émile-Dubois

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2015-034-R-1](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'attribuer le contrat d'aménagement de locaux de musique à l'édifice Émile-Dubois (appel d'offres 2015-50-94), à Les entreprises Logis-Beauce inc., au prix indiqué à la fiche de prise de décision DVC-ART-2015-034-R-1, incluant l'option A (portes insonorisées haut de gamme RDC) seulement, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-10-54

Gratuité d'un laissez-passer pour une activité libre aux élèves de l'école gagnante du *Défi santé 5/30 Équilibre*

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2015-032](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'accorder la gratuité d'un laissez-passer à une activité libre de la Ville, à tous les élèves de l'école gagnante du *Défi santé 5/30 Équilibre*, valide pour un enfant et un adulte, du 19 février au 11 avril 2016.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-10-55

Bourses aux athlètes ambassadeurs de Lévis

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2015-035-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne

Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'accepter les recommandations du comité d'évaluation mandaté pour évaluer les demandes de bourses aux athlètes, telles qu'elles sont spécifiées à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2015-035-R-1.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-10-56

Report des crédits non utilisés du Bureau du Vérificateur général [Document d'aide à la décision FIN-2015-035](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Clément Genest

De reporter, au budget 2016 du Bureau du Vérificateur général, les crédits budgétaires inutilisés de l'année 2015 de ce bureau, par une appropriation équivalente de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-10-57

Nomination de membres du conseil de la Ville au comité consultatif d'urbanisme de la Ville [Document d'aide à la décision URBA-2015-163](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De nommer le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne, à titre de président du comité consultatif d'urbanisme de la Ville et le membre du conseil de la Ville Serge Côté, à titre de vice-président de ce comité.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-10-58

Attribution de nouveaux toponymes [Document d'aide à la décision URBA-2015-243](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'attribuer les odonymes pour les nouvelles rues apparaissant sur les plans annexés à la fiche de prise de décision URBA-2015-243, tels qu'ils y sont indiqués.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-10-59

Confirmation relative à l'utilité publique d'une partie du lot 2 436 000 du cadastre du Québec (rue Saint-Édouard, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision DEV-2015-113](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse

Appuyé par le conseiller Serge Côté

De confirmer que la partie du lot 2 436 000 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 52,5 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan annexé à la fiche de prise de décision DEV-2015-113, n'est plus affectée à l'utilité publique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-10-60

Confirmation relative à l'utilité publique, échange de terrains et établissement d'une servitude à intervenir avec LKQ Pintendre Autos inc. (une partie du lot 2 295 994, le lot 5 749 328 et autres du cadastre du Québec, Parc industriel Pintendre)

[Document d'aide à la décision DEV-2015-139](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey

Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De confirmer que le lot 5 749 328 du cadastre du Québec, n'est plus affecté à l'utilité publique.

D'accepter la promesse d'échange de LKQ Pintendre Autos inc., prévoyant l'échange du lot 5 749 328 du cadastre du Québec appartenant à la Ville contre une partie du lot 2 295 994 de ce cadastre, d'une superficie approximative de 7 368,1 mètres carrés, et l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle de drainage sur une partie des lots 5 749 328 et 2 059 507 de ce cadastre, en faveur du lot 2 059 439 de ce cadastre, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2015-139, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet.

D'affecter le produit net de la vente du lot 5 749 328 du cadastre du Québec au montant de 65 000 \$ à même la réserve financière aux fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-10-61

Avenant à l'entente relative à un projet de compensation environnementale à intervenir avec 9197-2786 Québec inc. (projet de développement résidentiel, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision DEV-2015-140](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De conclure l'avenant à l'entente relative à un projet de compensation environnementale à intervenir avec 9197-2786 Québec inc., tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2015-140, et d'autoriser le maire et la greffière à signer cet avenant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-10-62

Avenant à l'entente relative à un projet de compensation environnementale à intervenir avec 9316-3707 Québec inc. (projet de développement résidentiel, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision DEV-2015-141](#)

Il est proposé par le conseiller René Fortin
Appuyé par le conseiller Clément Genest

De conclure l'avenant à l'entente relative à un projet de compensation environnementale à intervenir avec 9316-3707 Québec inc., tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2015-141, et d'autoriser le maire et la greffière à signer cet avenant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-10-63

Avenant à l'entente relative à un projet de compensation environnementale à intervenir avec Maisons Laprise inc. (projet de développement résidentiel, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision DEV-2015-142](#)

Il est proposé par le conseiller René Fortin
Appuyé par le conseiller Clément Genest

De conclure l'avenant à l'entente relative à un projet de compensation environnementale à intervenir avec Maisons Laprise inc., tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2015-142, et d'autoriser le maire et la greffière à signer cet avenant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-10-64

Acquisition de gré à gré et par expropriation de servitudes d'égouts sanitaires (partie du lot 2 849 517 et autre du cadastre du Québec, dans l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest) et financement afférent

[Document d'aide à la décision DEV-2015-129](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller René Fortin

D'acquérir par voie d'expropriation une servitude réelle et perpétuelle d'égouts sanitaires sur une partie du lot 2 849 517 du cadastre du Québec, d'une superficie de 297,0 mètres carrés, ainsi qu'une servitude temporaire de travail pour l'installation d'une conduite d'égouts sanitaires, sur une partie du lot 2 849 517 de ce cadastre, d'une superficie de 146,5 mètres carrés, en faveur du lot 1 963 272 de ce cadastre, telle qu'elle est montrée sur le plan préparé par Alexis Carrier-Ouellet, arpenteur-géomètre, sous le numéro 1 250 de ses minutes, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2015-129, et d'autoriser le procureur mandaté à cet effet à entreprendre les procédures d'expropriation de cet immeuble, incluant celles relatives à la prise de possession préalable et à signer tout document à cet effet.

D'acquérir par voie d'expropriation une servitude réelle et perpétuelle d'égouts sanitaires sur une partie du lot 2 849 634 de ce cadastre, d'une superficie de 624,4 mètres carrés, ainsi qu'une servitude temporaire de travail pour l'installation d'une conduite d'égouts sanitaires, sur une partie du lot 2 849 634 de ce cadastre, d'une superficie de 312,2 mètres carrés, en faveur du lot 1 963 272 de ce cadastre, telles qu'elles sont montrées sur le plan d'Alexis Carrier-Ouellet, arpenteur-géomètre, sous le numéro 1 251 de ses minutes, telle qu'elle est annexée à cette fiche de prise de décision, et d'autoriser le procureur mandaté à cet effet à entreprendre les procédures d'expropriation de cet immeuble, incluant celles relatives à la prise de possession préalable et à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-10-65

Avis de motion du Règlement RV-2015-15-09 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (autoriser un minimum de 6 étages et un maximum de 10 étages dans les zones M1057, M1058, M1061 et M1062, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-227-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-15-09 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet d'augmenter à 6 la hauteur minimale en étages et à 10 la hauteur maximale en étages dans les zones M1057, M1058, M1061 et M1062, pour tous les usages autorisés pour lesquels des normes de hauteur minimale et maximale en étages sont prévues.

CV-2015-10-66

Adoption du Projet de règlement RV-2015-15-09 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (autoriser un minimum de 6 étages et un maximum de 10 étages dans les zones M1057, M1058, M1061 et M1062, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-227-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Projet de règlement RV-2015-15-09 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2015-227-R-1.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-10-67

Adoption du Règlement RV-2015-14-94 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (contraintes de sol, zone M0132 située entre Marie-Victorin, rues de l'Orée et de la Montagne, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-236](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-14-94 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'interdire sur les lots de la zone M0132, en raison de certaines contraintes compte tenu de la nature des sols, la construction, la transformation ou l'agrandissement d'un bâtiment principal et d'un bâtiment attenant à celui-ci, la construction d'un garage détaché, les constructions attenantes à un bâtiment principal, telles qu'un balcon, une galerie, une véranda, un solarium, un patio, une terrasse, un perron, un portique et un porche, qui ne sont pas construites en bois, en résine ou en polymère ainsi que les travaux de remblai, à moins que ces constructions ou ces travaux ne soient au préalable autorisés par le conseil (conseil de l'arrondissement) en application d'un règlement adopté en vertu de l'article 145.42 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'adopter le Règlement RV-2015-14-94 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-08-70.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-10-68

Adoption du Règlement RV-2015-14-65 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (rue des Rainettes, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-238](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-14-65 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu

ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'agrandir la zone H1111 à même une partie de la zone L1109 ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'adopter le Règlement RV-2015-14-65 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-07-58.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-10-69

Adoption du Règlement RV-2015-14-66 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (Innoparc)
[Document d'aide à la décision URBA-2015-241](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-14-66 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de permettre, dans la zone I2433, les industries du groupe I2 sans entreposage extérieur, avec les mêmes normes que pour les industries du groupe I1 et d'augmenter la superficie maximale de plancher permise pour les usages de services complémentaires à un usage industriel ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Règlement RV-2015-14-66 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-06-37.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-10-70

Adoption du Règlement RV-2015-14-69 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (zone C2513, rue Lamartine)
[Document d'aide à la décision URBA-2015-242](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-14-69 modifiant

le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'autoriser l'usage C315 (construction) à un seul endroit et sans entreposage extérieur dans la zone C2513 et de prévoir des normes applicables à cet usage ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Règlement RV-2015-14-69 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-07-25.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-10-71

Adoption du Règlement RV-2015-14-18 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone H0215 située en bordure du chemin des Oies et route Marie-Victorin, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-245](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-14-18 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de créer la zone H0215 à même une partie des zones H0218 et H0219 et d'y permettre les habitations unifamiliales isolées et d'agrandir la zone H0219 à même une partie de la zone H0218 ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'adopter le Règlement RV-2015-14-18 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-05-20.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-10-72

Adoption du Règlement RV-2015-15-05 modifiant le Règlement intérieur

CV-001-02 (délégation de certains pouvoirs en matière de développement local et régional)

[Document d'aide à la décision DEV-2015-148-R-1](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-15-05 modifiant le Règlement intérieur CV-001-02 a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de déléguer au comité exécutif certains pouvoirs en matière de développement local et régional et de lui permettre de déléguer ce pouvoir à des fonctionnaires ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

D'adopter le Règlement RV-2015-15-05 modifiant le Règlement intérieur CV-001-02.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-10-73

Adoption du Règlement RV-2015-15-06 constituant le comité d'investissement et de soutien aux entreprises de la Ville

[Document d'aide à la décision DEV-2015-149-R-1](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-15-06 constituant le comité d'investissement et de soutien aux entreprises de la Ville a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de constituer un comité ayant pour mandat de procéder à la sélection des bénéficiaires d'une aide financière accordée par la Ville sous forme de prêt, en matière de développement local et régional ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Règlement RV-2015-15-06 constituant le comité d'investissement et de soutien aux entreprises de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-10-74

Adoption du Règlement RV-2015-15-07 édictant le code de d'éthique et de

déontologie des membres du comité d'investissement et de soutien aux entreprises de la Ville

[Document d'aide à la décision DEV-2015-150](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-15-07 édictant le code de d'éthique et de déontologie des membres du comité d'investissement et de soutien aux entreprises de la Ville a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'édicter le code d'éthique et de déontologie des membres du comité d'investissement et de soutien aux entreprises de la Ville, comprenant essentiellement les valeurs du comité en matière d'éthique, les règles déontologiques devant être observées et les sanctions applicables à un manquement à l'égard de ce code ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

D'adopter le Règlement RV-2015-15-07 édictant le code de d'éthique et de déontologie des membres du comité d'investissement et de soutien aux entreprises de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-10-75

Adoption du Règlement RV-2015-15-08 sur les biens et services offerts par la Direction du développement économique et de la promotion

[Document d'aide à la décision DEV-2015-151](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-15-08 sur les biens et services offerts par la Direction du développement économique et de la promotion a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de prévoir la tarification applicable à la signalisation touristique, à la tarification des frais d'ouverture de dossiers pour la vente de terrains et d'immeubles non industriels, l'octroi de servitudes, de droits de compensation écologique et de baux, la tarification des frais liés aux contrats de prêts en entrepreneuriat, de même que le retrait des frais liés aux enseignes directionnelles dans les parcs industriels ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis

Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'adopter le Règlement RV-2015-15-08 sur les biens et services offerts par la

Direction du développement économique et de la promotion.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-10-76

Dépôt du Rapport du maire sur l'attribution d'un contrat de réparation des réfractaires du four de l'incinérateur

Le Rapport du maire fait en vertu de l'article 573.2 de la *Loi sur les cités et villes* concernant l'attribution d'un contrat de réparation des réfractaires du four de l'incinérateur, est déposé.

CV-2015-10-77

Appel de candidatures pour le poste hors cadre de directeur ou directrice du Service de la sécurité incendie

[Document d'aide à la décision RHAC-2015-113](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Janet Jones

De ratifier et d'autoriser la Direction des ressources humaines et de l'amélioration continue à procéder à un appel de candidature afin de pourvoir au poste hors cadre à temps complet de directeur ou directrice du Service de la sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-10-78

Période d'intervention des membres du conseil

Quelques membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2015-10-79

Période de questions

Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2015-10-80

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Janet Jones

À 21 heures 09, de lever la séance.

Adoptée à l’unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, assistante-greffière
